

SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

Membres présents : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire).

**MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît –
EUDELIN Marie-Jo – Fabienne GOERGER - MEYER Laurent –
SCHNEIDER Pierre – SCHROETTER Martin – SCHOTT Catherine –
WEIBEL Maurice.**

**Membres excusés : GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire – pas de procuration)
SIEGLER Nathalie (proc à Denis SCHULTZ)
RIEGEL Anny (proc à Jean-Paul BRUGGER)**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2010.
2. Transfert de la compétence « Salle de sport spécialisée en sports de combats à Benfeld » à la COCOBEN.
3. Plan Local d'Urbanisme : étude hydraulique.
4. Forêt communale : Etat de Prévision des Coupes 2011.
5. Urbanisme :
 - Permis de construire – Déclarations d'intention d'aliéner.
 - Travaux dans les bâtiments communaux (presbytère, maternelle)
 - Programme des travaux 2011.
6. Compte-rendu de la commission culturelle :
 - subventions aux associations.
 - subvention classe de ski.
7. Reprise des résultats 2009 – reformulation de la délibération initiale.
8. Fixation du loyer 2011 – logement de l'école maternelle.
9. Divers.

Secrétaire de séance : Laurent MEYER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2010

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Transfert de la compétence « salle de sport spécialisée en sports de combat à Benfeld » à la COCOBEN.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire que les statuts reflètent de manière détaillée les compétences exercées. Il convient donc de transférer la compétence « salle spécialisée en sports de combat à Benfeld » pour que la communauté de communes puisse réaliser les travaux relatifs à cette salle et la gérer. Cette salle permet de satisfaire les besoins du territoire en matière de sports de combat. C'est pourquoi son caractère intercommunal est avéré.

Il est donc proposé de transférer à la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, la compétence suivante :

«SALLE SPECIALISEE EN SPORTS DE COMBAT à BENFELD »

formalisée à l'article 2 III) Compétences facultatives, 1) vie sportive, sociale et culturelle après « - maison intercommunale des associations à Benfeld » de l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de communes de Benfeld et environs.

En conséquence, le conseil municipal :

VU l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral modifié du 23 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de Benfeld et environs,

VU la notification en date du 10 novembre 2010 de la délibération du 4 novembre 2010 du conseil communautaire relative au transfert de compétence susvisé,

DECIDE du transfert de la compétence suivante : « SALLE SPECIALISEE EN SPORTS DE COMBAT à BENFELD » à la Communauté de communes de Benfeld et environs.

Adopté à l'unanimité moins une abstention des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Plan Local d'Urbanisme : étude hydraulique.

Le Maire fait savoir que la Direction des Territoires a souhaité que la commune réalise une étude hydraulique pour connaître de façon précise la hauteur d'une probable cure centennale en zone Ux. Cette étude qui ne devait être initialement qu'une extrapolation basée sur la mémoire locale de la crue de 1983, devrait finalement, à la demande de la DDT, être réalisée par un organisme et coûterait environ 5000 €.

Le Maire partage avec le conseil le courrier qu'il a envoyé à la DDT pour leur signaler que ce serait la 3ème étude environnementale demandée par des Personnes Publiques Associées, après l'enquête publique au cours de laquelle ces dernières ne s'étaient pas manifestées.

Le coût total du PLU a déjà été doublé par ces études complémentaires.

Le Maire propose d'attendre une réponse de la DDT avant de donner suite à cette étude.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Forêt communale : État de Prévision des Coupes 2011.

- **Programme des travaux patrimoniaux (entretien de la forêt)** : il comporte des travaux de maintenance (qui avaient été reportés de 2010 à 2011 afin d'équilibrer le budget), des travaux de dépressage, nettoyage et cloisonnement, et de l'élagage au lamier, le tout pour un total TTC de 3072,06 € honoraires et AMO compris.
- **État de Prévision des coupes (ventes de bois)** : l'ONF propose, conformément à l'état d'assiette, de couper 178 m3 de feuillus en forêt de Sand, ce qui devrait générer une recette nette (une fois les dépenses d'exploitation comptées) de 7180 € HT (hors honoraires).
- Pour mémoire, l'EPC ne tient pas compte des frais générés par l'adhésion au SIVU, ni la part salariale des bûcherons (environ 4300 € en 2009).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Urbanisme

- **Autorisations d'urbanisme** : Jean-Paul BRUGGER informe le conseil des derniers permis et déclarations préalables accordés, ainsi que des DIA, qui n'ont pas fait l'objet de préemption.
- **Travaux dans les bâtiments communaux.**

Le Maire rappelle au conseil municipal la démarche engagée via la COCOBEN pour la réalisation de diagnostics énergétiques afin de tendre à la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux.

Il présente les rapports finaux des audits réalisés par la SOCOTEC pour 4 bâtiments communaux : la mairie, le presbytère, les écoles élémentaire et maternelle.

Ces rapports présentent un classement énergétique des bâtiments, listent leurs points faibles et intègrent des préconisations de travaux permettant d'améliorer leur performance énergétique, et donc de diminuer leur consommation de gaz ou d'électricité.

Le conseil municipal, conformément aux recommandations des rapports d'audit énergétiques de la SOCOTEC, **décide** à l'unanimité d'entamer une première série de travaux pour 2010 et 2011,

Le conseil municipal, après mise en concurrence, **adopte à l'unanimité** les devis les moins disants pour les opérations suivantes au **presbytère** :

- **création d'un sas d'entrée** : Menuiserie UTTER pour **875 € HT**,
- **révision des menuiseries extérieures des fenêtres et des portes palières** : Menuiserie UTTER pour **991 € HT**
- **remplacement des volets par des volets pleins à l'ancienne pour 18 paires de volets** : Menuiserie UTTER pour **10 850 € HT** avec option fermeture par espagnolettes rondes pour **720 €**.

Pour l'école **maternelle**, **le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire** à lancer les consultations pour :

- le remplacement des fenêtres du logement ainsi que de 2 volets roulants anciens,
- la reprise de l'isolation des combles en flochage de fibres de cellulose,
- le remplacement des robinets thermostatiques défectueux.

Ces travaux seront lancés au premier semestre 2011 en synergie et en cohérence avec le chantier des travaux d'installation des panneaux photo voltaïques. L'isolation des murs par l'extérieur sera faite lors d'un futur ravalement du bâtiment, ce qui permettra de couper les ponts thermiques. Pour toutes ces opérations, **le conseil municipal autorise** le Maire à solliciter des subventions.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

● **Programme des travaux 2011 :**

➤ **voirie :**

- réalisation de la traversée d'Ehl en coordination avec la piste cyclable Sand-Ehl-Plan d'eau
- entrée ouest : faire l'étude de cette entrée. La consultation pour la maîtrise d'oeuvre sera lancée par la COCOBEN.
- entrée Est : expérimentation d'une écluse ou d'un autre dispositif ralentissant la circulation.
- éclairage public : route de Sélestat et route de Strasbourg avec si possible un éclairage provisoire de l'îlot pour cet hiver.

➤ **Bâtiments communaux :**

- presbytère et école maternelle : mise en oeuvre des recommandations du diagnostic énergétique.
- mairie : voir comment améliorer le confort thermique en été.

➤ **Aire de jeux :** renouveler l'aire de jeux (travail commencé avec le CME).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce programme des travaux et décide de solliciter la COCOBEN pour ce qui est de la voirie, domaine où la COCOBEN a compétence.

● **Travaux d'assainissement de la rue de Matzenheim :**

M. BRUGGER rappelle qu'il était prévu de refaire définitivement cette rue dans deux ans après l'enfouissement du réseau téléphonique. Cette prévision ne tient plus : au fur et à mesure de l'avancement du chantier il est apparu qu'avec la reprise de tous les branchements individuels, il ne resterait pratiquement plus rien de la chaussée. C'est pourquoi le Maire suggère de procéder à la réfection totale du revêtement moyennant un surcoût de 8 400 € HT pour la commune.

France – Télécom est intervenu rapidement pour voir ce qu'il conviendrait de faire pour ne plus à avoir ouvrir la chaussée et a fourni un plan. Ce plan a été transmis à la SADE, l'entreprise en charge du chantier, en vue d'un chiffrage. Malheureusement, la SADE a annoncé qu'elle ne pouvait pas faire cette transformation de réseau téléphonique, car elle ne sait pas intervenir sur un réseau existant. La commune doit rechercher une entreprise compétente pour les réseaux secs : l'entreprise Vigilec pourrait faire ces travaux ; elle en prépare le chiffrage.

La réfection totale de la route ne pourra cependant probablement pas intervenir avant le printemps, en raison du calendrier de l'entreprise et de la fermeture hivernale des usines de macadam.

Le Maire propose donc d'attendre l'intervention de Vigilec pour faire intervenir la SADE, ce qui évite de devoir rouvrir la chaussée plus tard, mais impose aux riverains de subir les désagréments de la route cabossée encore quelque mois. Une solution temporaire d'engravillonnage pourra être envisagée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : compte-rendu de la commission culturelle

La commission culturelle propose au conseil d'allouer les subventions suivantes :

- Musique Harmonie	160 €
- Sand'Accord	160 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	160 €
- Association sportive de Sand	160 €
- Chorale Ste Cécile	130 €
- Association d'éducation populaire	160 €
- A.C.E.	160 €
- Association des parents d'élèves	160 €
- Amicale de pêche et pisciculture	160 €
- Amicale des donneurs de sang de Benfeld	100 €

- Un complément de subvention de **35,50 €** à l'association sportive à titre de participation aux frais des licences des 10 jeunes (3,50 € par jeune licencié)
- Un supplément de subvention de **357 €** à l'Association d'Education Populaire pour compensation de la taxe foncière.
- Un supplément de subvention de **310 €** à l'association sportive à titre de participation aux frais de chauffage.
- Un supplément de subvention de **310 €** à l'Education Populaire à titre de participation aux frais de chauffage.

La commission suggère de solliciter le président du Cercle St. Martin afin qu'il alloue gracieusement 3 fois par an la salle du Cercle en compensation de la participation aux frais de chauffage (montant 310 €). M. BRUGGER rappelle qu'historiquement cette subvention était destinée aux associations qui accueillaient des jeunes afin d'encourager cette démarche. Le conseil débat sur la position de la mairie en tant que subventionneur et en tant que client. Le Maire propose de maintenir ces subventions mais invite la commission à se réunir l'année prochaine afin d'en rediscuter.

La commission propose également de verser les subventions suivantes :

- subvention de 60 € à la société d'histoire des 4 cantons
- subvention de 35 € pour l'association des aveugles
- subvention de 35 € pour le téléthon
- subvention de 35 € pour le souvenir français
- subvention de 30 € pour l'association des paralysés de France

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention classe de ski.

M. Schnell informe le Conseil Municipal que le Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein sollicite une subvention pour une classe de ski d'une durée de 6 jours en janvier 2011 à laquelle deux élèves de Sand participeront.

Le Conseil Municipal, après délibération, alloue une subvention de 5€/jour, soit 60 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Reprise des résultats 2009 – reformulation de la délibération initiale.

Le Maire fait savoir qu'il est apparu nécessaire de reformuler le reprise de l'excédent de fonctionnement de 114.332,73 € constaté au CA 2009, initialement présenté ainsi

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	97 142,61 €
Virement à la section d'investissement	97 142,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	114 332,73 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	78 183,13 €
SOLDE DISPONIBLE	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	36 149,60 €

Sur préconisation de la Trésorerie, il est nécessaire de formuler cette reprise ainsi :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	97 142,61 €
Virement à la section d'investissement	97 142,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	114 332,73 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	78 183,13 €
AFFECTATION	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	36 149,60 €
SOLDE DISPONIBLE	0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Fixation du loyer 2011 – logement de l'école maternelle.

Suivant contrat de bail du logement, la règle d'indexation s'applique à partir du 1er janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide de ne pas augmenter** le loyer au 1er janvier dans l'attente de travaux nécessaires à l'amélioration thermique qui seront engagés en début d'année. Le loyer pourra être réévalué une fois ces travaux aboutis.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Divers.

- Fabienne Tussing explique que le lieu de stockage du matériel du comité d'embellissement est peu pratique, voire dangereux d'accès (grenier de l'atelier). Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de place dans l'ancien atelier. Hubert GOERGER a proposé de créer des box pour les différentes associations, mais elles devront préalablement se réunir pour faire du tri. Daniel SCHNELL verra les associations concernées pour organiser cette rencontre.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le *mardi 14 décembre.*
- **Emmaüs** : le Maire fait part de la demande d'Emmaüs qui souhaite installer une benne de récupération des vieux textiles. Il suggère de donner suite et de les recevoir pour leur montrer les différents lieux possibles d'implantation.

La séance est levée à 22h30.